



Syndicat national de
l'environnement



Mutualisation inter agences

Déclaration FSU au CTM du 17/12/20

Le document fourni pour le CTM est un trois pages de satisfecit alors que la réalité dans les établissements est tout autre.

Cette note est tellement orientée qu'elle en devient mensongère.

Les représentants du personnel n'ont eu de cesse de demander l'organisation d'un Comité Technique inter agences sur ce sujet qui concerne les 6 agences de l'eau, mais ils se sont heurtés à des refus systématiques de l'administration. Et cette question de la mutualisation entre des établissements publics autonomes est mise à l'ordre du jour du CTM 3 mois après la mise en en place effective de la première Direction mutualisée, et seulement pour information.

C'est faire preuve de bien peu de respect pour les représentants du personnel et pour les instances de concertation.

Le CTM devrait aujourd'hui pouvoir formuler un avis sur la convention créant une Direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux 6 agences de l'eau. En l'absence d'un Comité technique inter agences, le CTM doit pouvoir formuler un avis préalablement à chaque projet de restructuration inter agences, car oui y en a d'autres comme la fusion des agences comptables ou l'élargissement du Centre de Service Partagé de la paye. Au total, 30 chantiers de mutualisation sont actuellement ouverts sur la surveillance, les achats, la communication, la gestion des ressources humaines, ou expertise rare..... mais aussi les redevances et les aides cœurs de métier des agences de l'eau.

Nous vous rappelons que les chantiers de mutualisation des agences de l'eau peuvent être très impactants pour les agences, pour leur personnel, et que rien de ce qui est en cours n'est de nature à nous rassurer.

Les mutualisations présentent d'importants risques :

- pour la pérennité du système de gestion par bassin, car elles s'accompagnent d'un projet de modification législative permettant aux établissements publics de créer des services communs pour leurs fonctions support
- pour le bon fonctionnement des agences de l'eau, parce que la réduction des ETP est leur principale motivation et que les impacts en matière de qualité de service, d'expertise et de conditions de travail pour les personnels ne sont jamais évalués.

Vu l'enjeu de ces mutualisations pour les agences et pour les agents, nous tenons à vous en rappeler l'historique.

Sur 2 programmes, plus de 200 postes **ont disparu** soit **l'équivalent d'une agence de l'eau comme Adour Garonne**. **Il devient impossible de travailler avec de telles réductions d'effectifs, et comme les réorganisations permanentes n'y suffisent plus** les directeurs sont passés à l'étape supérieure des mutualisations entre établissements.

Les mutualisations nous ont donc été vendues par les Directeurs généraux en 2018 comme indispensables à la pérennisation de l'organisation par bassin en 6 agences de l'eau dans ce contexte de réductions d'effectifs incessantes.

Nous voulons tout d'abord rappeler notre position sur le principe même des mutualisations : nous n'y sommes pas opposées si elles permettent un meilleur service public, si les gains en sont démontrés et si le cadre est sécurisé pour les agents. Les agences de l'eau ont su montrer par leur passé leur capacité à constituer des groupes de travail inter agences. Mais nous refusons la fusion des services, et une fusion des agences.

L'exemple de la DSIUN illustre comment un objectif louable de mutualisation des outils informatiques s'est transformé en création d'une Direction unique pour les 6 établissements, sans évaluation de l'impact sur ces outils eux-mêmes. Or, l'expérience montre que partout où on veut fusionner des établissements ou des sociétés on commence par fusionner leurs services informatiques.

Si on ajoute la multiplicité des chantiers de mutualisation ouverts tous azimuts et sans véritable régulation quant à leur vitesse et leur limites, et surtout la modification législative collatérale des prérogatives territoriales des agences sur leurs bassins respectifs, la question de la fusion des agences elles-mêmes se pose évidemment.

Le rédacteur du document soumis au CTM se félicite d'une « démarche responsable » et de la qualité du « dialogue social » ? La réalité que nous avons vécue avec la DSIUN est toute autre.

Ce projet a été mené de façon inacceptable depuis le début, en considérant le volet social comme tout à fait accessoire et en faisant porter tous les risques par les agents concernés : des questions aussi essentielles que les impacts sur la résidence administrative ou sur les contrats de travail n'avaient même pas été identifiés par l'administration.

L'équipe préfiguratrice a travaillé comme bon lui semblait, sans tenir compte des remarques et avis et en imposant aux OS des conditions très difficiles pour ce qui n'a été longtemps qu'un simulacre de dialogue social. Les conditions d'un minimum de confiance n'ont jamais été mises en place et nous avons dû batailler pour que des engagements pris oralement soient réellement suivis d'effet, jusqu'à impliquer la tutelle.

Il a fallu que l'intersyndicale finisse par claquer la porte des réunions informelles pour que l'équipe préfiguratrice accepte de changer de pratique.

Nous n'avons finalement pu que limiter les dégâts pour les agents, en demandant et obtenant un protocole relatif au dialogue social dans le cadre des chantiers de mutualisation permettant d'avoir des garanties de non licenciement, non mobilité géographique forcée, et

en obtenant la mise en place d'un cadre conventionnel pour DSIUN alors que l'administration envisageait des mises à disposition auprès de l'agence Seine Normandie. Cette solution aurait entraîné mécaniquement le licenciement des agents à la fin de la période légale de MAD, et la promesse orale d'un recrutement par Seine-Normandie entraînait un fort risque de mobilités forcées vers Nanterre.

Nous reconnaissons qu'il y a enfin eu, à l'occasion de la rédaction de cette convention, de l'écoute et de la négociation, et que le résultat est autant que faire se peut satisfaisant en termes de sécurisation pour les agents, comparativement aux autres options envisagées préalablement. Cette convention reste néanmoins un outil de mise en œuvre d'un projet inacceptable et elle ne fait qu'en « limiter les dégâts » humains. Le document présenté aujourd'hui au CTM est de plus provisoire car « expérimental », et une grande vigilance reste de mise.

Nous avons évité de justesse la dangereuse modification législative qui vise à modifier la spécialisation territoriale des agences de l'eau et qui aurait impacté tous les établissements publics du Ministère, voire au-delà. Pour combien de temps ? **Nous verrons cet après-midi qu'il est question que vous la réintroduisiez dans le projet de loi 4D.**

Enfin, les nombreux chantiers de mutualisation mettent à contribution énormément d'agents, ce qui représente un nombre important d'ETP dans un contexte où le seul exercice de leur métier de base est devenu une gageure du fait de la réduction incessante et irresponsable des moyens des agences.

Nous dénonçons cette course à marche forcée pour engager une trentaine de chantiers de mutualisation simultanément tout en entamant le 3^{ème} cycle de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, en prenant de nouvelles missions dans le cadre des 11^{èmes} programmes et en réduisant les effectifs de 2.5% par an.

Et nous n'avons aucune visibilité sur les potentiels gains d'efficacité de ces mutualisations, puisqu'ils ne sont jamais définis dans les projets présentés.

Nous saluons à cette occasion l'implication de nos collègues concernés par les mutualisations, notamment par la mise en place de DSIUN, dans laquelle ils se sont impliqués, en plus de la nécessaire continuité de service, dans des conditions très difficiles, notamment en termes d'insécurité imposées par l'équipe préfiguratrice.

Vous noterez aussi que la création de DSIUN se fait en commençant par des recrutements, « pour mieux réduire ensuite les effectifs », et que la gestion des ETP des services fusionnés et de leur articulation avec les schémas d'emploi des 6 agences reste encore très floue.

La FSU vous a fait parvenir une motion relative aux mutualisations inter-agences. Nous vous demandons de la mettre au vote à ce CTM.